

[Plus tard]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à la question de privilège antérieure. J'aimerais indiquer qu'il y a manifestement désaccord sur la question de domination entre le député et moi-même en raison de ma déclaration. J'avais l'impression, monsieur l'Orateur, que le parti qui nommait le président avait la haute main dans une certaine mesure.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Si j'ai tort, je demande à retirer ma déclaration, mais en retour, je pourrais suggérer qu'il vaudrait peut-être mieux à l'avenir que les présidents fassent partie du gouvernement pour que l'opposition ait la haute main.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre aimerait peut-être rectifier son affirmation voulant qu'un certain parti nomme le président. Celui-ci est nommé par le comité tout entier et ne représente pas un parti.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): A propos également de la même question de privilège, monsieur l'Orateur, je croyais que les présidents des comités étaient censés présider les comités de façon impartiale au lieu de tenter de les dominer. Je dois ajouter que je trouve révoltants les propos du premier ministre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a parfaitement raison et voilà pourquoi je propose que désormais les présidents soient des membres du parti libéral.

M. NIELSEN—INFORMATION CANADA—RÉPONSE À LA QUESTION PAR LE MINISTRE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos de la réponse donnée par le ministre responsable d'Information Canada au député de Saint-Jean-Lancaster. Je me reporte au Comité des prévisions budgétaires en général, fascicule n° 25, du 21 mai 1970, page 25:47, où l'on fait dire à M. Philips, adjoint exécutif à Information Canada:

Autrement dit, Information Canada donnera des analyses d'information publique et aura des services de coupures de journaux et ces renseignements seront envoyés à tous les députés et fonctionnaires. En outre, on fera des analyses sur un sujet particulier lorsqu'un ministère en aura besoin pour son propre usage.

Je demande donc au ministre si c'est vraiment ce qui va se passer dans ce service?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas là d'une question de privilège. L'honorable député aurait dû demander ce renseignement sous forme de question, mais la période des questions est terminée depuis quatre minutes.

M. Nielsen: J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois dire au député qu'il ne respecte pas le Règlement bien connu de la Chambre. Cela n'a absolument rien à voir avec la question de privilège et j'espère qu'il s'en souviendra. Je lui cède maintenant la parole.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'insiste sur la question de privilège car il semble évident que la réponse du ministre diffère des témoignages imprimés d'un comité de la Chambre. Ou le ministre se trompe, ou sans le vouloir il a induit la Chambre en erreur aujourd'hui, ou bien les témoignages sont erronés et on devrait permettre au ministre d'élucider l'affaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. On pourrait le faire lors des questions. Je dois dire au député, tous les représentants le savent d'ailleurs, qu'on ne saurait qualifier de question de privilège un débat sur des faits ni le considérer comme tel. Le député ne peut soulever cette question à titre de question de privilège, et c'est là ma décision.

L'ordre du jour appelle.

• (3.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE MONTANT, LE SUPPLÉMENT ET LES AUGMENTATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 décembre, de la motion de l'honorable M. Munro: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a tenté de faire croire à nos vieillards qu'ils pouvaient espérer de grandes choses. Nous le savons, car nous avons reçu des délégations, des messages et des lettres de vieillards d'un bout à l'autre du pays demandant une hausse de pension, signalant l'écart qui existe entre le coût de la vie et leur pension et réclamant des mesures. Chaque fois que des gens sont venus en délégation à Ottawa pour rencontrer le gouvernement, ils sont rentrés chez eux le cœur plein et les mains vides. On leur a fait croire qu'on était sur le point de les aider, que le gouvernement prenait le temps d'étudier leurs besoins, ce qu'il leur en coûterait pour vivre d'une façon moderne, et qu'une fois que tout serait prêt, ils seraient éternellement reconnaissants d'avoir un gouvernement aussi plein d'égards envers nos vieillards.